

Tableau de synthèse relatant l'utilisation des dernières autorisations financières

Les délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par les Assemblées générales du 1^{er} juin 2012 et du 21 juin 2013, actuellement en cours, sont les suivantes :

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafonds individuels	Plafonds communs	Plafonds globaux	Utilisation
8^{ème} (2013)	Opérer sur les actions de la Société	18 mois 21 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions d'actions dans la limite de 10 % du capital ou 5 % s'il s'agit d'actions acquises en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe Dans la limite de 14,3 millions d'euros Dans la limite d'une détention directe ou indirecte de la Société de 10 % de son propre capital 	-	-	Dans le cadre du contrat de liquidité
14^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription	26 mois 1 ^{er} août 2014	70 millions d'euros en cas d'augmentations de capital, en ce compris les actions résultant de l'émission de valeurs mobilières en application de la 18 ^{ème} résolution	-	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
			200 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances, en ce compris les titres de créances résultant de l'émission de titres de créances en application de la 18 ^{ème} résolution	-	Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
15^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public	26 mois 1 ^{er} août 2014	70 millions d'euros en cas d'augmentations de capital, en ce compris les actions résultant de l'émission de valeurs mobilières en application de la 18 ^{ème} résolution	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
			200 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances, en ce compris les titres de créances résultant de l'émission de titres de créances en application de la 18 ^{ème} résolution	-	Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
16^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé	26 mois 1 ^{er} août 2014	20 % du capital par an en cas d'augmentations de capital, en ce compris les actions résultant de l'émission de valeurs mobilières en application de la 18 ^{ème} résolution	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
			200 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances, en ce compris les titres de créances résultant de l'émission de titres de créances en application de la 18 ^{ème} résolution	-	Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
17^{ème} (2012)	Fixation du prix d'émission de valeurs mobilières en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription par offres au public ou par placement privé	26 mois 1 ^{er} août 2014	10 % du capital par an sous réserve du respect des plafonds prévus par les 15 ^{ème} et 16 ^{ème} résolutions	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
					Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
18^{ème} (2012)	Augmentation du nombre de valeurs mobilières à émettre en application des 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions en cas de demande excédentaire	26 mois 1 ^{er} août 2014	15 % de l'émission initiale pour chacune des émissions décidées en application des 14 ^{ème} , 15 ^{ème} , 16 ^{ème} et 17 ^{ème} résolutions, dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée	-	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
					Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafonds individuels	Plafonds communs	Plafonds globaux	Utilisation
19 ^{ème} (2012)	Émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription	26 mois 1 ^{er} août 2014	17,5 millions d'euros	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
20 ^{ème} (2012)	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26 mois 1 ^{er} août 2014	Montant global des sommes pouvant être incorporées au capital en application de la réglementation en vigueur	-	-	-
21 ^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription en cas d'offres publiques d'échange initiées par la Société	26 mois 1 ^{er} août 2014	70 millions d'euros en cas d'augmentations de capital	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
			200 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	-	Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
22 ^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	26 mois 1 ^{er} août 2014	10 % du capital en cas d'augmentation de capital	Plafond commun aux augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription : 70 millions d'euros	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
			200 millions d'euros en cas d'émission de titres de créances	-	Plafond global du montant nominal des titres de créances : 200 millions d'euros	-
23 ^{ème} (2012)	Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 1 ^{er} août 2015	<ul style="list-style-type: none"> 5 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration Le nombre d'options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra représenter plus de 10 % du total des attributions 	Plafond commun aux 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions : 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
24 ^{ème} (2012)	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 1 ^{er} août 2015	5 % du capital au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond commun aux 23 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions : 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration	Plafond global des augmentations de capital : 210 millions d'euros	-
27 ^{ème} (2012)	Émission de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme de titres	Période maximale visée à l'article L. 225-138 du Code de commerce	10 % du capital	-	-	-